

Horizons est une association loi 1901, laïque, créée en 1964, à l'initiative d'habitants de la commune. Agréée éducation populaire, elle développe auprès de la population meylanaise des actions et des activités régulières, éducatives, culturelles ou de loisirs, visant :

- l'épanouissement de l'individu et le développement de son autonomie
- le renforcement du lien social entre les différents groupes de la commune (âge, quartier, ...)
- l'apprentissage et le développement de la citoyenneté
- la réduction des inégalités sociales et l'insertion sociale

L'association porte une attention particulière à l'accompagnement des jeunes.

Nous disposons de plusieurs modes d'accueil : les points accueil jeunes, le centre de loisirs au Clos des Capucins, les stages aux vacances scolaires, les ateliers annuels, les animations sportives de rue, les tournois, les animations globales et les centres de vacances. Chaque mode d'accueil a des objectifs et une organisation adaptés. Une équipe expérimentée associe bénévoles et professionnels.

Objectifs du centre de vacances :

- Favoriser la convivialité, les loisirs, le jeu, les échanges, l'écoute mutuelle entre les participants dans un cadre sécurisant et détendu,
- Permettre l'expérimentation, la détente, la prise d'initiative, la découverte d'un autre environnement,
- Faciliter la mixité sociale, la socialisation, par la vie de groupe, l'acceptation de ses différences avec les autres et l'apprentissage des règles,
- Développer l'autonomie de l'enfant par rapport à la famille.

La compétence d'Horizons s'appuie sur une préparation importante, un suivi, la connaissance des équipes d'encadrement et les relations qui se tissent tout au long de l'année avec les familles.

Les séjours courts permettent de vivre un temps de vacances en dehors du milieu familial, de découvrir la vie en collectivité et d'expérimenter l'autonomie ; avec l'équipe d'animation, les enfants participent à la préparation des repas, la vaisselle, les courses, le montage du camp. Ils apprennent à prendre en charge leur propre matériel.

ENCADREMENT

Il est assuré par un responsable et un ou deux animateurs, diplômés du BAFA ou stagiaires.

Les activités spécialisées sont assurées par des prestataires diplômés.

Si votre enfant part pour la première fois, s'il est inquiet, s'il a une difficulté particulière, n'hésitez pas à prendre contact avec le directeur du centre de loisirs, Julien PEROTIN.

TRANSPORT : En car

Départ : accueil des enfants entre 8h et 8 h 45 à l'école **Mi-Plaine**,

Retour : à 18 h au même lieu.

MATERIEL PERSONNEL

Sac à dos, sac de couchage (chaud), matelas (style Karimat), gourde, trousse et serviettes de toilette, vêtement de nuit, sous-vêtements et vêtements de rechange, un survêtement, un pull chaud (pour le soir), chapeau, vêtement de pluie, tennis, un petit sac à dos, une lampe de poche...

Nous vous recommandons de préparer le sac avec votre enfant et **de marquer ses vêtements**.

Pas d'objet de valeur ou vêtement de marque.

ACTIVITES

Les séjours courts sont mis en place dans un esprit de découverte de notre environnement et de nouvelles activités.

Les jeux collectifs, les veillées et les activités « nature » seront privilégiés par l'équipe.

Les activités nécessitant des prestataires ne sont pas encore toutes prévues. Certaines seront choisies par le groupe, d'autres seront réservées en fonction du projet de l'équipe d'animation (hors séjours courts à la ferme)

Séjour courts	Dates	Hébergement	Activités envisagées (changement possible selon la météo)	Affaires spécifiques* (* En plus de la liste ci-dessus)
Séjour à la ferme Pour les 5-9 ans	Du mardi 10 au jeudi 12 juillet	Couchage sous tentes. Ferme du Clos à Châtelus	Activités autour de la vie de la ferme... Soins des animaux, balade avec des ânes, veillées	Chaussures de randonnée ou bottes pour la ferme Pull bien chaud pour le soir
Alpes du Grand Serre	Du mardi 17 au vendredi 20 juillet	Couchage sous tentes Camping municipal de la Morte	Grands jeux en forêt, balade, découverte de la nature, veillées	Casquette ou chapeau, pull bien chaud pour le soir
Saint-Jean-de-Chevelu	Du mardi 24 au vendredi 27 juillet	Couchage sous tentes "Camping des lacs" à Saint-Jean-de-Chevelu	Baignades, pêche, grands jeux en forêt, veillées	Maillot et serviette de bain, chaussures d'eau, casquette ou chapeau, Pull bien chaud pour le soir
Lac du Sautet	Du mardi 21 au vendredi 24 août	Couchage sous tentes "Camping du Lac"	Baignades, pédalos, balade autour du lac, grands jeux, veillées	Maillot et serviette de bain, chaussures d'eau, casquette ou chapeau
Festival de spectacles jeune public « Au bonheur des Mômes »	Du mardi 28 au jeudi 30 août	Couchage sous tentes Camping " L'escale " Le Grand-Bornand	3 jours de festival ! Animations, spectacles, soirées...	Casquette ou chapeau, Pull bien chaud pour le soir

Fiche sanitaire de liaison dûment remplie à remettre impérativement avant le départ, Formulaire disponible au secrétariat ou sur le site d'Horizons.

ANNULATION D'INSCRIPTION

- Pour une raison de force majeure dûment justifiée (certificat médical...) :
 - jusqu'à 30 jours avant le départ : 15 € de frais de dossier
 - entre 29 et 21 jours : 30 % reste dû en sus des frais de dossier
 - entre 20 et 7 jours : 50 % reste dû en sus des frais de dossier
 - moins de 7 jours ou non présentation : 100 % reste dû, avec un minimum de 25 €.
- Autres cas :
 - jusqu'à 30 jours avant le départ : 25 € de frais de dossier
 - entre 29 et 21 jours : 30 % reste dû en sus des frais de dossier
 - entre 20 et 7 jours : 50 % reste dû en sus des frais de dossier
 - moins de 7 jours ou non présentation : 100 % reste dû, avec un minimum de 40 €.

Adhésion non remboursable.

ASSURANCE ACCIDENT ET RESPONSABILITE CIVILE

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont assurés auprès de la MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France) à Niort, en accident responsabilité civile, rapatriement sanitaire, défense et assistance. Le montant des garanties peut vous être précisé à votre demande. Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts. En cas d'accident, la MAIF interviendra après remboursement par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle. Notre assurance ne couvre pas les remboursements de séjours interrompus (quel qu'en soit la raison).

Sauf avis contraire de votre part, les photos prises durant le séjour pourront illustrer nos publications.